



PEROU



Consulat du Pérou
25, rue de l'Arcade
75008 Paris
Tel : 01 42 65 25 10
Fax : 01 42 65 02 54
www.amb-perou.fr

Modalités d'obtention d'un visa

1) Si vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne *, vous n'avez **pas besoin de visa** pour un séjour de **90 jours maximum**. Une prolongation peut-être obtenue avec l'autorisation du Ministère de l'Intérieur, auprès de « Dirección General de Migraciones » Avenida Paseo de la República N° 585, à Lima.

* **Pays de l'Union Européenne.**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

[Futurs adhérents (sans date prévue) : A.R.Y.M. (ancienne République Yougoslave de Macédoine), Croatie, Turquie.]

Autres pays bénéficiant de cette exemption :

Afrique-du-Sud, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Belize, Biélorussie, Bolivie, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Colombie, Chili, Corée-du-Sud, Costa-Rica, Croatie, Dominique, Equateur, Etats-Unis, Fidji, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Hong-Kong, Honduras, Indonésie, Îles-Cook, Îles-Marshall, Îles-Salomon, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Kiribati, Liechtenstein, Macédoine, Malaisie, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Nauru, Norvège, Nicaragua, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République-Dominicaine, Russie, Salvador, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Serbie-et-Monténégro, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Suisse, Suriname, Taiwan, Thaïlande, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela,

Documents de voyage :

- **Passeport** ayant une validité minimum **de 6 mois**.
- **Billet aller/retour** ou de continuation, ainsi qu'un visa valide pour le pays de destination, si nécessaire.
- **Ressources nécessaires** pour tout le séjour.

2) Si vous êtes ressortissant d'une nationalité non citée ci-dessus, vous devez obtenir un visa.

Attention, les ressortissants des pays suivants ** devront, en plus des documents requis, obtenir une autorisation du Pérou : Bangladesh, Chine, Cuba, Irak, Iran, Liban, Pakistan, Sri-Lanka.

Documents à fournir :

Visa Affaire

- **Passeport** ayant une validité de **6 mois** après le retour.

- **Formulaire** dûment rempli et signé.
- **2 Photos** d'identité récentes 3,5 x 4,5 (pas de photocopie ou de photo scannée)
- Lettre de société (ou **lettre de mission**, voir ci-dessous).
- **Invitation** officielle (pour les pays ** mentionnés ci-dessus).
- **Attestation de voyage** ou photocopie du billet d'avion aller-retour ou continuation.
- **Carte de séjour** + photocopie pour les étrangers résidents en France.
- **Carnet de vaccination** pour la fièvre jaune. (si séjour en Amazonie)

Visa Tourisme

- **Passeport** ayant une validité de **6 mois** après le retour.
- **Formulaire** dûment rempli et signé.
- **2 Photos** d'identité récentes 3,5 x 4,5 (pas de photocopie ou de photo scannée).
- **Photo de l'enfant mineur** figurant sur le passeport d'un parent et participant au voyage.
- **Attestation de voyage** ou photocopie du billet d'avion aller-retour ou continuation.
- **Invitation** officielle (pour les pays ** mentionnés ci-dessus).
- **3 dernières fiches de paye** (ou tout justificatif de ressources).
- **Carte de séjour** + photocopie pour les étrangers résidents en France.
- **Carnet de vaccination** pour la fièvre jaune. (si séjour en Amazonie)

La lettre de mission de la société doit être rédigée sur papier à en-tête. Elle doit indiquer le nom, prénom, la fonction du demandeur, la société visitée dans le pays de destination, son adresse, N° de téléphone, le but et les dates du voyage. Il doit être précisé que tous les frais de voyage, séjour et rapatriement sont pris en charge par la société. Cette lettre doit être signée par un responsable et porter le cachet de la société.

Délai : 3 à 4 jours.

Frais Consulaires : 27 €.

Validité : 3 mois.

IMPORTANT. Tout mineur doit impérativement,
Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport.
Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).

Note : si un mineur voyage seul, il devra également avoir des preuves de la situation financière des parents ou de l'adulte légalement responsable, couvrant tous ses frais pendant son séjour.

Attention, pour des enfants de parents divorcés, certains pays exigent en plus de l'autorisation de sortie du territoire, une attestation du parent ne participant pas au voyage, certifiant qu'il est au courant de ce voyage, en précisant les dates et qu'il donne son accord. Joindre la photocopie de sa carte d'identité certifiée conforme à l'originale et signée par lui, et le livret de famille ou sa photocopie certifiée conforme à l'original.

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans, nous pouvons vous aider dans vos démarches.



FORMULARIO DGC-005
SOLICITUD DE VISA

Ministerio de Relaciones Exteriores
<Nombre de Consulado>

Uso interno

Nro.Expediente :	
Fec.Expedición :	
Fec.Expiración :	

1. PROCEDIMIENTO A REALIZAR / TYPE OF VISA.

Visa Temporal (Temporary Visa)

Turista (Tourist) Negocios (Business) Transeúnte (Transit) Artista (Artist) Tripulante (Tripulant)

Otro (Other) _____

Visa Residente (Resident Visa) _____

2. DATOS DEL SOLICITANTE / GENERAL INFORMATION.

1. Tipo.Nro.Pasaporte : (Type, Num.Passport)	Nro: (Num)	6. Estado Civil : (Marital Status)	Soltero (Single)	Viudo (Widowed)
2. Apellido Paterno : (Father's surname)		7. Lugar de nacimiento (País) : (Place of Birth)	Casado (Married)	Divorciado (Divorced)
3. Apellido Materno o Casada: (Mother's surn.)		8. Nacionalidad : (Nationality)		
4. Nombres : (Given Names)		9. Fecha de nacimiento : (Date of Birth)		
5. Sexo : (Sex)	Masculino (Male)	10. Profesión/Ocupación : (Profession/Ocupation)	dd	mm
	Femenino (Female)			aaaa
11. Domicilio o alojamiento en el Perú (Av.Jr.Calle) : (Full Address in Peru)				
			Teléfono : (Phone)	
12. Domicilio en el Extranjero: (Permanent Address)				
País : (Country)		Teléfono : (Phone)		

3. FIRMA Y FOTO DEL SOLICITANTE / SIGNATURE AND PHOTO.

Firma (Signature)	Foto (Photo)

4. RESERVADO PARA USO INTERNO / OFFICIAL USE ONLY.

Nombre de Funcionario Responsable :				
Num.Registro :	Num.Actuación :	Num.Tarifa :	Fec.Actuación :	
<input type="checkbox"/> Autorizado Misión o Sección Consular <input type="checkbox"/> Autorizado por DIGEMIN con : _____ Número : _____ Fecha : _____				

5. OBSERVACIONES

Firma del Cónsul o Encargado



Consulado General del Perú
Paris - Francia

FORMALITES NECESSAIRES POUR L'OBTENTION DES VISAS

VISA TOURISTIQUE:

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois.
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage (aller-retour).
- Trois dernières fiches de payes.
- Deux photos.
- Droits consulaires: 30 S/C. = 27,00€

Avec autorisation : Cuba Bangladesh Rep Populaire de Chine Iran Irak, Pakistan, Sri Lanka et Liban.

Les citoyens de l'Union Européenne, et par conséquent les ressortissants français, n'ont pas besoin de visa pour un séjour touristique au Pérou d'une durée inférieure à 90 jours. Pour prolonger leur séjour, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du Ministère de l'Intérieur (Dirección General de Migraciones), Avenida Paseo de la República N° 585, Lima.

Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé pour les touristes souhaitant se rendre en Amazonie.

VISA D'AFFAIRES:

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois.
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage (aller-retour).
- Lettre de l'entreprise justifiant le motif du voyage (signaler le nom et l'adresse de la société au Pérou).
- Deux photos.
- Droits consulaires: 30 S/C. = 27,00€

VISA RESIDENT RELIGIEUX

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois.
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage.
- Deux photos.
- Droits consulaires: Gratuit.

La demande d'autorisation de visa de résident religieux doit être faite par l'intermédiaire de la Congrégation au Pérou, qui se chargera des démarches nécessaires auprès de la Dirección General de Migraciones du Ministère de l'Intérieur.

VISA D'ARTISTE

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois.
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage (aller-retour).
- Deux photos.
- Droits consulaires: 50 S/C. = 45,00€

La demande d'autorisation de visa artistique doit être faite par le représentant artistique au Pérou, qui se chargera des démarches nécessaires auprès de la Dirección General de Migraciones.

VISA D'ETUDIANT

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage (Aller-Retour)
- Attestation de l'Ecole, de l'Université ou de l'institut au Pérou.
- Deux Photos.
- Droits Consulaires: 15 S/C =13,50€

VISA DE JOURNALISTE

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage (Aller-Retour)
- Lettre de l'agence qui vous envoie justifiant le motif du voyage.
 - Droits Consulaires: Gratuit
 - Deux Photos

* Se devra contacter l'Ambassade du Pérou - Service de Presse (50, av. Kléber -75116 Paris. Métro : Kléber) pour faire la coordination du programme de travail au Pérou et l'internation du matériel à emporter.

Le Consulat Général du Pérou informe les personnes qui voyagent au Pérou en qualité de journalistes que, à leur arrivée dans le pays, ils doivent se présenter au Ministère de Relations Extérieures, Direction de Presse et Diffusion, Jirón Ucayali N° 325 -3er. Piso- Lima (ex-Banco Popular), afin que leur soit délivrée la carte de presse relative à leur mission au Pérou.

A cette fin, les pièces à présenter sont les suivantes:

- Deux photos d'identité,
- Lettre de l'agence qui les envoie,
- Passeport en cours de validité.

VISA RESIDENT TRAVAILLEUR

- Passeport en cours de validité pour un minimum de six mois.
- Formulaire de demande de visa à remplir.
- Billet ou Attestation de voyage.
- Lettre de l'entreprise justifiant le motif du voyage (signaler le nom de la société au Pérou).
- Deux photos.
- Droits consulaires: 80 S/C = 72,00€

La demande d'autorisation de visa de résident travailleur doit être faite par l'intermédiaire de la société dans laquelle travaille l'intéressé, elle se chargera des démarches nécessaires auprès de la Dirección General de Migraciones du Ministère de l'Intérieur.



DEMANDE DE MISSION à L'ATTENTION DE D. SACHS
POUR L'OBTENTION DE VISA(S)

A renvoyer avec la totalité des documents à :

D. Sachs – 169 bd Voltaire – B.P. N° 49
92603 ASNIERES Cedex
Tel : 01 40 86 53 00 / 01 Fax : 01 40 86 53 02

Nom et prénom de la personne à contacter :	
Société :	
Adresse de facturation :	

Tel :	
Tel mobile :	
Fax :	
E-mail :	

Pays de destination (si plusieurs pays, indiquer la chronologie du voyage) :	
--	--

Nom et Prénom du (des) passeport (s). Attention, si plusieurs passeports pour des destinations différentes, remplir un bon de commande par destination.	
---	--

Nature du visa (affaire, tourisme...) :	
Date de départ :	
Durée du séjour :	
Nombre d'entrées :	

Modalité de retour du (des) document (s) :	
Adresse de retour (si différente de celle de facturation)	

Documents fournis :	
Commentaires :	

Je, soussigné(e), demande à l'entreprise D. SACHS d'effectuer pour mon compte les démarches ci-dessus mentionnées. Je m'engage à régler à réception la facture comprenant ; honoraires + TVA (19,6%) et frais avancés. Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.
Date, signature, et cachet de la société.